



**RÉINVENTER
LA PAC**
avec le Collectif Nourrir

VERS UNE FUTURE **P**OLITIQUE **A**GRICOLE ET **A**LIMENTAIRE **C**OMMUNE



**PROPOSITIONS DU
COLLECTIF NOURRIR POUR
UNE NOUVELLE APPROCHE
DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET
ALIMENTAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE**

ALORS QUE SE DESSINENT LES CONTOURS DE LA PROCHAINE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC), PRÉVUE POUR 2028, LE COLLECTIF NOURRIR S'ENGAGE DÈS À PRÉSENT POUR DÉFENDRE SA VISION : CELLE D'UNE AGRICULTURE PLUS JUSTE, PLUS DURABLE, ET AU SERVICE DU COMMUN.

Fort de l'implication de ses 54 organisations membres et de son expérience liée à la plateforme Pour une autre PAC, le Collectif Nourrir aborde cette nouvelle réforme avec la conviction que l'agriculture et l'alimentation doivent être replacées au cœur du projet européen.

Les négociations sur le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2028-2034 de l'Union Européenne, puis celles sur la future PAC, débutent dans un contexte sans précédent de multiplication des crises. Le paysage géopolitique et commercial, en tension avec la guerre en Ukraine et l'instabilité des politiques commerciales américaines, nous oblige à questionner notre souveraineté et nos dépendances. La montée des conservatismes dans un grand nombre d'Etats membres de l'Union européenne redéfinit les alliances politiques au sein du Parlement et du Conseil Européen, souvent au détriment de la justice sociale et des questions environnementales et climatiques. Reléguées au second plan, elles restent pourtant au cœur des préoccupations citoyennes. Dans le même temps, les mobilisations agricoles récentes rappellent l'urgence de répondre aux préoccupations centrales des paysan·nes en Europe concernant leurs revenus.

Au gré des réformes et pendant des décennies, la PAC a été mise au service de l'industrialisation de nos systèmes agricoles et alimentaires.

Elle a contribué à la crise profonde que nous traversons aujourd'hui : effondrement du nombre de paysan·nes dans les campagnes européennes, mise en danger de nos capacités de production (érosion des sols, de la biodiversité et des ressources en eau, pollutions diffuses, recrudescences des maladies animales et des phénomènes de résistances), faible résilience



de nos systèmes face aux chocs climatiques et économiques, dépendances accrues aux énergies fossiles, aux intrants et aux produits importés, explosion des problèmes de santé liés à une alimentation ultra-transformée.

Plutôt que de contribuer à la sécurité alimentaire des européen·nes et de fournir un niveau de vie décent aux agriculteur·rices, la PAC a contribué à creuser les inégalités et précariser une grande partie des paysan·nes en Europe et dans le reste du monde et à fragiliser notre système alimentaire.

Pour le Collectif Nourrir, le nouveau monde qui se dessine impose de remettre la PAC sur le chemin de la souveraineté alimentaire, entendue comme la capacité à fournir, de manière stable et durable, une alimentation choisie pour chacune et chacun, sans compromettre notre capacité à la produire dans le futur et sans mettre en danger celles et ceux qui la produisent dans le monde.

Nous souhaitons, à travers ce document, présenter nos propositions pour une future Politique Agricole et Alimentaire Commune européenne. Une PAAC qui permette de fournir une alimentation accessible et en adéquation avec les besoins de la population, qui garantisse les revenus des agriculteur·rices par des prix justes, qui soutienne des systèmes agroécologiques garants de la résilience de nos productions alimentaires et qui contribue au développement des territoires ruraux grâce au renouvellement des générations agricoles.

 **LORINE AZOULAI
ET MATHIEU COURGEAU,
CO-PRÉSIDENT·ES DU
COLLECTIF NOURRIR**

EN FINIR AVEC UNE PAC QUI FRAGILISE NOTRE SYSTÈME ALIMENTAIRE ET PRÉCARISE CELLES ET CEUX QUI PRODUISENT NOTRE ALIMENTATION



Conçue à sa création pour consolider la sécurité alimentaire du continent et augmenter le niveau de vie de la population agricole, la PAC est devenue avec le temps une politique de modernisation et d'industrialisation de la production de notre alimentation, non sans impacts sur l'environnement et les structures agricoles. Malgré l'enchaînement des réformes, la PAC actuelle fragilise toujours plus notre système alimentaire.

DES AIDES AUX REVENUS QUI CACHENT UNE POLITIQUE DE RESTRUCTURATION DE LA PRODUCTION.

En France, plus du tiers des fonds agricoles européens sont des aides au revenu versées à l'hectare aux exploitations sans lien avec leur pratiques ou leurs productions. Ces Droits à Paiement de Base (DPB) favorisent l'agrandissement des structures. Nées d'une volonté de s'aligner sur les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ces aides sont un moyen d'accompagner la baisse tendancielle des prix agricoles dans un marché mondialisé de plus en plus concurrentiel au profit de l'agro-industrie plutôt que du revenu paysan. **En concentrant les moyens sur les plus grosses exploitations, la PAC freine les installations et le maintien de systèmes à taille humaine.** Les mécanismes de redistribution des aides, dont la mise en œuvre est souvent laissée à la subsidiarité des États membres, ne permettent pas de contrecarrer cette tendance. **On estime que plus de 40% des fermes européennes pourraient encore disparaître d'ici 2040¹, principalement les plus petites d'entre elles.**

DES MESURES ENVIRONNEMENTALES INCAPABLES DE FREINER LA DESTRUCTION DES AGRO-ÉCOSYSTÈMES.

Les mesures environnementales de la PAC sont incapables de compenser les effets négatifs du modèle agricole actuel sur l'environnement et le climat. L'éco-régime, introduit en 2023 et censé rémunérer les pratiques agricoles positives pour l'environnement, a été sollicité par plus de 90% des exploitations bénéficiaires de la PAC en France sans générer de changements de pratiques dans les fermes. Les MAEC² sont quant à elles trop peu dotées pour accompagner les agriculteur·rices dans une véritable transition agroécologique. Les reculs récents sur la conditionnalité environnementale confirment le manque de volonté des institutions européennes d'infléchir la trajectoire. **La PAC reste une politique dédiée aux pratiques standardisées qui contribuent encore et toujours au réchauffement climatique, à l'érosion de la biodiversité et à la dégradation des conditions de vie des animaux d'élevage au point de compromettre la capacité de nos écosystèmes à fournir notre alimentation à moyen terme.** L'utilisation massive d'intrants importés entretient des dépendances qui fragilisent aussi la production agricole dans un monde en tension.

✂ La PAC contribue non seulement à fragiliser la résilience de notre système alimentaire mais elle ne l'aide pas non plus à évoluer pour limiter ses impacts écologiques, sociaux et de santé. On estime qu'en France les coûts cachés pour compenser et réparer ces impacts représentent **19 MILLIARDS D'EUROS PAR AN.**³

Il est plus que temps de faire de la PAC, l'outil qui permette d'inverser cette tendance et d'impliquer l'ensemble des acteurs dans sa gouvernance.

¹ [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2022/699621/IPOL_ATA\(2022\)699621_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2022/699621/IPOL_ATA(2022)699621_EN.pdf)

² MAEC : Mesure Agri-Environnementales et Climatique, aides pluriannuelles du second pilier de la PAC permettant d'accompagner les fermes dans leurs changements de pratiques.

³ "L'injuste prix de notre alimentation", rapport du Secours Catholique, de Réseau CIVAM, de Solidarité Paysan et de la Fédération Française des Diabétiques, septembre 2024

UNE PAAC AU SERVICE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

ALORS QUE LA QUESTION DES DÉPENDANCES DE L'UNION EUROPÉENNE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI IMPORTANTE, LA NOTION DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE RESURGIT DANS LES DÉBATS AVEC DES APPROCHES PARFOIS RADICALEMENT OPPOSÉES.

La Politique Agricole et Alimentaire Commune que souhaite le Collectif Nourrir s'inscrit dans le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire telle que définie par les Nations Unies dans la déclaration UNDROP⁴. Adopté en 2018, ce texte entérine "le droit des peuples de définir leurs systèmes alimentaires et agricoles et le droit à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes écologiques et durables respectueuses des droits de l'homme". La Déclaration précise que dans ce cadre, "les États établiront des mécanismes destinés à assurer la cohérence de leurs politiques agricoles, économiques, sociales, culturelles et relatives au développement".

⁴ Acronyme anglais pour la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

⁵ <https://openknowledge.fao.org/items/445c9d27-b396-4126-96c9-50b335364d01>

La souveraineté alimentaire ne signifie pas autosuffisance ou autarcie. Elle ne peut pas non plus être considérée comme un appel simpliste à "produire plus" par un État qui prétendrait avoir vocation à "nourrir le monde", en particulier lorsque cela se fait au détriment des capacités productives des autres pays. Si aujourd'hui 735 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde⁵ et qu'il personne sur 3 n'a pas accès à une alimentation saine, durable et équilibrée, c'est la preuve que l'approche productiviste, industrialisée, financiarisée et mondialisée, qui prévaut depuis des dizaines d'années, est en échec. La clef réside dans une juste répartition de la production alimentaire et dans le fait d'en assurer l'accès physique mais aussi économique, pour garantir une alimentation de qualité pour toutes et tous. Elle réside aussi dans le fait de soutenir des modèles de production résilients, moins dépendants aux intrants, qui préservent et restaurent les agroécosystèmes et qui rémunèrent de manière juste celles et ceux qui les mettent en œuvre.

En tant que première politique structurante de l'Union européenne, la future PAAC devra être la colonne vertébrale de cette souveraineté alimentaire.

LES OBJECTIFS DE LA FUTURE PAAC

POUR LE COLLECTIF NOURRIR, LA FUTURE PAAC DOIT RÉPONDRE CONJOINTEMENT À PLUSIEURS OBJECTIFS :



→ FOURNIR UNE ALIMENTATION SAINES ET DURABLE ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS.

- Soutenir prioritairement les productions qui répondent aux **besoins alimentaires et aux attentes de la population** en faveur d'une alimentation saine, de qualité et diversifiée.
- Développer des dynamiques d'approvisionnement alimentaire **locales, bio et équitables**.
- Garantir une alimentation à la fois **accessible** à toutes et tous et **rémunératrice** pour les paysan·nes.

→ S'INSCRIRE DANS LA VOIE DE LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE.

- **Co-construire la PAAC** avec l'ensemble des parties prenantes concernées par les questions agricoles et alimentaires : les organisations agricoles, les organisations de la société civile traitant des questions environnementales, alimentaires, de protection des animaux, de santé et de solidarité internationale, la recherche, les acteur·rices publics de l'agriculture, de l'environnement et de la santé.
- Faire de la PAAC une politique publique qui repose sur la **promotion, la protection et la mise en œuvre du droit à l'alimentation**.

→ GARANTIR DES CONDITIONS JUSTES D'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR·RICE ICI ET DANS LE MONDE.

- **Protéger les paysan·nes de la volatilité des prix**, des crises économiques, climatiques et sanitaires et leur garantir un revenu juste.
- **Développer l'installation** et maintenir des paysan·nes nombreux·ses sur des fermes **à taille humaine** et mettre fin aux logiques d'agrandissement et de concentration des exploitations agricoles.
- Rendre **les conditions d'octroi des aides justes et lisibles** au service des communs et à destination de celles et ceux qui travaillent réellement sur les fermes.
- Encourager les **initiatives locales** pour des territoires **vivants**.

→ ASSURER LA PÉRENNITÉ DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DE PRODUCTION D'UNE ALIMENTATION SAINES DANS LE RESPECT DES ANIMAUX.

- Accompagner la transition agroécologique des fermes vers des **systèmes plus économes, autonomes et résilients**, favorables à la biodiversité et répondant aux besoins des animaux.
- **Reconnaître, en les rémunérant, les pratiques favorables à l'environnement, la santé des consommateur·rices et le bien-être animal**, les pratiques adaptées aux territoires et celles restaurant la viabilité des sols et des agroécosystèmes, telles que l'agriculture biologique, l'agroforesterie ou encore le pastoralisme.
- **Gérer les risques sanitaires et climatiques en amont**, en encourageant des fermes capables de s'y adapter.



NOS PRINCIPES POUR LA FUTURE PAAC

Afin qu'elle serve ces objectifs, la future PAAC doit respecter certains principes de cohérence des politiques publiques. Le Dialogue Stratégique sur le futur de l'agriculture conduit en 2024 ouvre le champ des possibles pour repenser la distribution des aides, soutenir le revenu des agriculteur·rices et renforcer les pratiques agroécologiques. Nos propositions s'inscrivent dans ces perspectives.

→ UNE PAAC RÉELLEMENT COMMUNE

qui comprend des objectifs et un socle d'interventions ambitieux, affinés par une **déclinaison régionale** de leur mise en œuvre qui prend en compte les **spécificités territoriales**.

→ UNE PAAC INSCRITE DANS UNE DÉMARCHE DE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

dont le pilotage et l'évaluation sont assurés par un comité d'orientation et de suivi à chaque niveau (Union Européenne, Etats membres, Régions) incluant **les organisations professionnelles agricoles, les services de l'Etat liés à l'agriculture, à l'environnement et à la santé, la recherche ainsi que la société civile**.

→ UNE PAAC AVEC UN BUDGET À LA HAUTEUR DES ENJEUX DE TRANSITION

agroécologique et sociale. Afin de soutenir la capacité des paysan·nes et des agroécosystèmes à produire notre alimentation sur le long-terme, **le budget de la PAAC doit être important et entièrement dédié aux enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux**.

Pour engager leurs fermes dans ces transitions, les revenus des paysan·nes doivent être justes et stables. Ils doivent être garantis principalement par des prix rémunérateurs et non par des aides à l'hectare non ciblées et indifférenciées qui favorisent l'agrandissement des fermes et les modes de productions standardisés et consommateurs d'intrants.

→ UNE PAAC EN COHÉRENCE AVEC UNE RÉVISION D'ENSEMBLE DE L'ACTION PUBLIQUE

dédiée à une alimentation plus saine, diversifiée et accessible et une agriculture plus juste et durable. Les effets de la future Politique Agricole et Alimentaire Commune ne peuvent être garantis que si l'action publique dans son ensemble s'aligne sur les mêmes objectifs aux différentes échelles :

- **Au niveau mondial**, les organisations internationales doivent évoluer d'une logique de garantie de la concurrence vers une logique de **garantie de la souveraineté alimentaire des populations**.

- **Au niveau européen**, les directives sur les pratiques commerciales doivent renforcer la place des agriculteur·rices dans les chaînes de valeurs et les politiques commerciales de l'UE doivent protéger les paysan·nes d'Europe et du reste du monde. Il s'agit de mettre fin aux impor-

tations de produits ne répondant pas à des normes sanitaires, environnementales ou sociales équivalentes à celles européennes. En cohérence, les exportations vers les pays tiers incompatibles avec un tel principe doivent être bannies. Par ailleurs, le bien-être animal doit être mieux reconnu et pris en considération dans les directives européennes. Enfin, le Pacte Vert européen doit être réhabilité et la PAAC doit s'y aligner.

- **Au niveau des Etats membres**, les politiques foncières, fiscales et sociales doivent **faciliter l'installation et le maintien de paysan·nes nombreux·es** et les orientations agricoles doivent **s'aligner sur les politiques environnementales et de santé publique et non l'inverse**.

L'ensemble de l'action publique en matière agricole et alimentaire ne doit plus soutenir des systèmes de production et de distribution qui génèrent des coûts cachés et des externalités négatives en matière de santé publique et d'environnement. Elle ne doit plus soutenir des politiques commerciales qui déstabilisent la souveraineté alimentaire de l'Europe et des pays tiers.

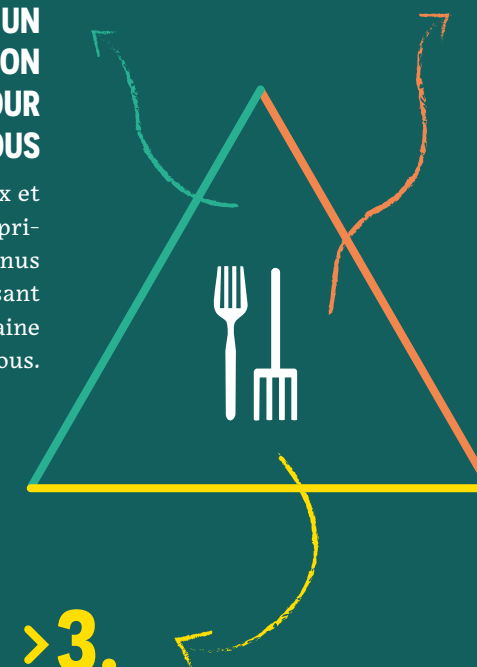
UNE LOGIQUE D'INTERVENTION ADAPTÉE À L'URGENCE DES ENJEUX ACTUELS

La future PAAC doit se doter d'outils permettant une prise en compte totale des enjeux de revenu agricole, d'alimentation, de santé, de renouvellement des générations, d'environnement, de bien-être animal, et ce en cohérence avec des principes de solidarité et de démocratie.

>1.

UN SYSTÈME DE RÉGULATION DES PRIX ET DES MARCHÉS POUR DES REVENUS AGRICOLES STABLES ET UN ACCÈS À UNE ALIMENTATION Saine ET DIVERSIFIÉE POUR TOUTES ET TOUS

Faire de la maîtrise des prix et des volumes le mécanisme privilégié de soutien aux revenus agricoles tout en garantissant l'accès à une alimentation saine pour toutes et tous.



>3.

UN PROGRAMME GLOBAL DE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS ET DE DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

Inverser la tendance à l'agrandissement en installant de plus en plus de paysan·nes réellement actifs et faire des fermes à taille humaine le moteur des dynamiques territoriales.

>2.

DES AIDES CIBLÉES POUR LES PRATIQUES FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT,

LA BIODIVERSITÉ, LE RESPECT DES BESOINS DES ANIMAUX ET LA DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS

Garantir la restauration et la préservation des agroécosystèmes pour la production pérenne d'une alimentation saine en rémunérant les pratiques «positives» de paysan·ne.s qui les ont déjà mis en place et en accompagnant les autres vers la transition.

>1. UN SYSTÈME DE RÉGULATIONS DES PRIX ET DES MARCHÉS POUR DES REVENUS AGRICOLES STABLES ET UN ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAIN ET DIVERSIFIÉE POUR TOUTES ET TOUS

Dans la PAAC post 2027, le soutien au revenu des agriculteur·rices doit progressivement reposer sur des mécanismes de régulation des prix et des volumes de production et de moins en moins sur des aides à l'hectare non ciblées. Des outils existent déjà au sein de l'Organisation Commune de Marché. Ils doivent être renforcés, développés et repensés afin de répondre aussi aux besoins alimentaires de la population en termes de diversification et d'accessibilité.

>2. DES AIDES CIBLÉES POUR LES PRATIQUES FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT, LA BIODIVERSITÉ, LE RESPECT DES BESOINS DES ANIMAUX ET LA DIVERSI- FICATION DES PRODUCTIONS

La résilience de nos modes de production doit être au cœur des mécanismes de la future PAAC. Il en va de la capacité de nos agro-écosystèmes à produire notre alimentation à moyen et long terme. Il s'agit à la fois de faire face aux enjeux climatiques et environnementaux mais aussi de réduire nos dépendances en intrants (engrais russes ou soja américain) et nos importations de certaines productions clés (fruits et légumes, légumineuses...). Les systèmes de production agro-écologique, économes en intrants, peuvent répondre à ces enjeux. La future PAAC doit à la fois accompagner la transformation des modes de production et soutenir les systèmes les plus bénéfiques pour la pérennisation des agro-écosystèmes.

→ GARANTIR DES PRIX JUSTES ET STABLES GRÂCE À LA RÉGULATION DES MARCHÉS ET LA MAÎTRISE DES VOLUMES DE PRODUCTION

Renforcer le régime d'intervention publique permettant des prix stables et rémunérateurs grâce, notamment, à la régulation des volumes de production pour éviter les surproductions et stabiliser les marchés; y associer des dispositifs facilitant l'accès à des produits alimentaires sains et diversifiés à des prix justes pour toute la population.

→ RENFORCER LA PLACE DES AGRICULTEUR·RICES DANS LA CHAÎNE DE VALEUR ET ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION DES FILIÈRES

Augmenter les soutiens aux organisations de producteur·rices pour renforcer leur pouvoir de négociation dans les filières; développer les soutiens aux démarches collectives des producteur·rices pour la commercialisation, la transformation et la distribution dans une diversité de productions afin de soutenir les efforts de diversification sur les fermes.

→ CONDITIONNALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

L'accès aux soutiens de la PAAC n'est possible que si **certaines conditions environnementales et sociales minimales sont respectées afin d'éviter les pratiques néfastes** pour les travailleur·ses, les consommateur·rices et les écosystèmes. Cette conditionnalité doit être en cohérence avec les mesures de transitions et de rémunérations de services environnementaux dans une perspective d'incitations et de progressivité dans la corrélation entre les aides et les pratiques des agriculteur·rices.

→ AIDES À LA TRANSITION

Encourager et soutenir les fermes dans leur transition vers l'agroécologie grâce à des contrats pluriannuels qui articulent un cahier des charges avec une progression des pratiques, un soutien financier pour sécuriser la transition, des aides pour les structures qui accompagnent les agriculteur·rices et des aides à l'investissement en cohérence avec le projet de transition.

→ RÉMUNÉRATION DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Soutenir de manière incitative et progressive les systèmes fournissant des services environnementaux ayant :

→ CONSOLIDER LES OUTILS DE GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES ET SANITAIRES

Mettre en place une réserve de crise à la hauteur des enjeux climatiques et sanitaires à venir en concordance avec les outils d'accompagnement des systèmes agricoles pour une meilleure adaptation et une résilience renforcée à ces risques. La résilience de nos modes de production doit être au cœur des mécanismes de la future PAAC. Il en va de la capacité de nos agro-écosystèmes à produire notre alimentation à moyen et long terme. Il s'agit à la fois de faire face aux enjeux climatiques et environnementaux mais aussi de réduire nos dépendances en intrants (comme par exemple les engrais russes ou le soja américain) et nos importations de certaines productions clés (fruits et légumes, légumineuses...).

Les systèmes de production agroécologique, économes en intrants, peuvent répondre à ces enjeux. La future PAAC doit à la fois accompagner la transformation des modes de production et soutenir les systèmes les plus bénéfiques pour

- des impacts sur l'amélioration de la qualité de l'eau, des sols et de l'air
- des impacts sur la préservation de la biodiversité
- des impacts sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
- des impacts positifs sur le bien-être animal et la relation à l'animal
- des impacts sur la diversification des productions pour la résilience des fermes et de notre système alimentaire

→ AIDES POUR LA CONVERSION ET LE MAINTIEN EN BIO

L'Agriculture Biologique représente le mode de production privilégié à soutenir de manière la plus incitative dans cette architecture afin de répondre aux objectifs environnementaux et climatiques européens.

→ AIDES POUR LES PRODUCTIONS RÉPONDANT AUX BESOINS D'UNE ALIMENTATION SAIN ET DIVERSIFIÉE

Légumineuses,
maraîchage,
arboriculture,
élevage
pâturant...



>3. UN PROGRAMME GLOBAL DE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS ET DE DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

Le développement des territoires ruraux repose sur la présence d'une population agricole active suffisamment dense pour maintenir les services et les autres activités. Pour dynamiser les campagnes, il faut revenir sur des décennies de désertification des territoires ruraux et enrayer le déclin du nombre de paysan·nes. Or, en France, la moitié des exploitant·e·s agricoles atteindront l'âge légal de départ à la retraite d'ici 2030⁶. La clé du développement rural réside donc dans le renouvellement des générations. Le moment de l'installation et de la transmission des fermes est propice aux changements de systèmes et de pratiques, les soutiens à l'installation doivent aussi être considérés comme un levier pour la transition agroécologique et la diversification des productions.

→ **UNE DÉFINITION DE L'AGRICULTEUR ACTIF**, considéré comme une personne physique travaillant réellement sur l'exploitation, propice à l'installation de paysan·nes. Cette définition ne doit pas permettre à des montages sociétaires et financiers reposant essentiellement sur une main d'œuvre salariée de capter des aides de la PAC. Toutefois, les formes sociétaires permettant des installations collectives de paysan·nes travaillant effectivement sur la ferme peuvent entrer pleinement dans cette définition.

→ UN DISPOSITIF GLOBAL D'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION :

- Aides pour les nouveaux installés (adapté à la diversité des profils, y compris les plus de 40 ans, et des projets d'installation), avec un soutien spécifique pour l'installation des femmes et des non-issus du milieu agricole :
- Aides directes à l'actif pour les nouveaux installés
- Dotations Nouveaux Agriculteur·rice·s
- Aides à l'investissement pour les installations s'inscrivant dans une démarche d'agroécologie et de diversification des productions alimentaires.
- Un dispositif de soutien et d'accompagnement à la transmission des fermes avec des outils d'accompagnement facilitant l'installation et la transmission : installation progressive, espaces tests, tutorat...
- Des aides pour la formation des candidat·es à l'installation et pour les structures qui les accompagnent.

→ **DES AIDES AU DÉVELOPPEMENT LOCAL POUR L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES DANS LA LIGNÉE DES PROGRAMMES LEADER**

→ **DES SOUTIENS POUR MAINTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE DANS LES ZONES DE DÉPRISES OU DE HANDICAPS NATURELS**

→ **DES AIDES POUR DES DYNAMIQUES LOCALES D'APPROVISIONNEMENT DE PRODUITS LOCAUX BIO ET ÉQUITABLES, NOTAMMENT CELLES FAVORISANT L'ACCÈS À L'ALIMENTATION POUR TOUTES ET TOUS, COMME LA RESTAURATION COLLECTIVE OU ENCORE LES EXPÉRIMENTATIONS DE CAISSES DE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION.**

⁶INSEE "Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, édition 2024": <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728869?sommaire=7728903>

UN BUDGET DE LA PAAC À LA HAUTEUR DES TRANSITIONS À VENIR

De nombreuses décisions concernant la future Politique Agricole Commune sont fixées lors des négociations sur le Cadre Financier Pluriannuel car elles vont déterminer les allocations par fonds et par Etats membres. Les clés de répartition des aides (à l'hectare ou non, plafonnement et dégressivité, etc.) et les montants des enveloppes sont discutées dans le cadre de l'élaboration du CFP.

Pour soutenir la future PAAC que propose le Collectif Nourrir, le Cadre Financier Pluriannuel 2028-2034 doit maintenir un budget agricole en conséquence :

→ UNE PAAC AVEC UN BUDGET AUTONOME ET FORT

mais dont les soutiens aux revenus agricoles ne reposent plus sur des aides directes à l'hectare aveugles (Droit à Paiement de Base) mais sur une régulations des prix et des marchés. L'ensemble des aides directes restantes sont ciblées sur les objectifs d'accès à une alimentation saine, durable et diversifiée, de transition agroécologique et de renouvellement des générations. Les enjeux de transition sont tels que l'implication des pouvoirs publics et le budget de la PAC doivent être importants.

→ UN BUDGET ASSURÉ PAR DES FONDS PUBLICS

dans une logique "de l'argent public pour les communs" et qui ne repose pas sur des mécanismes de marchandisation des pratiques ou des services écosystémiques. Pour la gestion des risques, la PAC ne doit pas non plus soutenir le secteur assurantiel.

→ UNE PAAC QUI PEUT S'ARTICULER SUR DEUX FONDS DANS LA CONTINUITÉ DU FEAGA ET DU FEADER ACTUEL :

- *Un premier pilier* regroupant les mécanismes de stabilisation des prix et des aides directes annuelles ciblées : services environnementaux, nouveaux installés, aides pour la diversification des productions.
- *Un second pilier* regroupant les aides pluriannuelles et de développement rural telles que les aides directes à la transition agroécologique, les aides pour les zones de handicap naturel, les aides à l'installation, les aides pour les structures d'accompagnement à la transition agroécologique et à l'installation, les aides pour les projets d'accès à l'alimentation locaux et les aides pour les projets de développement rural.

Dans cette optique, **le budget du second pilier doit être clairement revalorisé** car il correspond au moteur de la transition.

→ L'ENSEMBLE DES AIDES DIRECTES SONT DÉGRESSIVES ET PLAFONNÉES À L'AGRICULTEUR ACTIF.

À PROPOS DU COLLECTIF NOURRIR



Le CollectifNourrir réunit **54 organisations paysannes et citoyennes françaises** afin d'œuvrer à la refonte du système agricole et alimentaire. Ensemble, nous travaillons à la mise en place de **politiques agricoles et alimentaires justes, démocratiques et écologiques**, afin d'assurer notre **souveraineté alimentaire**, garantir le **respect du droit à l'alimentation**, permettre aux producteurs et productrices de **vivre de leur métier**, et favoriser les **dynamiques du vivant**.



CRÉDITS

Graphisme : Marion Go — www.mariongo.com

Typographies : Novocento Sans Narrow, Embury Text

Imprimeur : TCS-ARCM — www.tcs-paris.fr

Photographies : Page 2 : Gillonay © Terre de Liens / Guénolé VERICEL / Page 4 : Ferme des Roselieres _ 012-©TDL-Laurence Geai-Laurence Geai / Page 6 : Ferme la Houlette 1 © Terre de Liens - Sandrine Mulas / Page 9 : @Julie Beal / Page 10 : Persac - La Tuilerie - Asinerie 026-©TDL-Jean-Pierre Desbordes



RÉINVENTER
LA PAC
avec le Collectif Nourrir

www.collectifnourrir.fr

**AVEC LE
SOUTIEN DE**



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*